

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission au sens de la loi organique (article 18) et se subdivise donc en programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe présente d'abord le tableau d'équilibre du budget annexe puis en récapitule et en justifie l'évaluation des recettes.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2007 en les détaillant par programme et par action. La nomenclature du budget annexe s'inspirant de la comptabilité générale, les crédits ne sont pas présentés par titre et par catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (comptes du plan comptable applicable au budget annexe). L'évaluation des fonds de concours attendus en 2007 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ **Le projet annuel de performances qui regroupe**

La présentation stratégique de ce projet.

La présentation du programme et de ses actions.

La présentation des objectifs et des indicateurs de performance.

La justification au premier euro des crédits. Elle développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement.

Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

La présentation des coûts associés.

En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2005 au format LOLF ne peut être fournie.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU D'ÉQUILIBRE	7
ÉVALUATION DES RECETTES	8
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS	11
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	11
Récapitulation des crédits par section et programme	11
Récapitulation des crédits par programme et action	12
Présentation des crédits selon la nomenclature comptable	14
Programme 621	
ACCÈS AU DROIT, PUBLICATIONS OFFICIELLES ET ANNONCES LÉGALES	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	19
Présentation du programme et des actions	25
Objectifs et indicateurs de performance	29
Justification au premier euro	32
Programme 622	
ÉDITION PUBLIQUE ET INFORMATION ADMINISTRATIVE	41
Présentation stratégique du projet annuel de performances	42
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	43
Présentation du programme et des actions	48
Objectifs et indicateurs de performance	52
Justification au premier euro	56

TABLEAU D'ÉQUILIBRE

Dépenses		Recettes	
SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES			
Achats	62 223 199	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	198 850 000
Variations des stocks		Variation des stocks (production stockée)	
Services extérieurs	25 411 003	Production immobilisée	
Autres services extérieurs	20 736 902	Subventions d'exploitation	
Impôts, taxes et versements assimilés hors taxes et versements sur rémunération	113 500	Autres produits de gestion courante	
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	69 316 250	Produits financiers	
Autres charges de gestion courante	3 082 350	Produits exceptionnels	1 000 000
Charges financières	552 000	Reprises sur amortissements et provisions	
Charges exceptionnelles	176 500	Autres recettes	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Résultat d'exploitation	18 238 296		
Total brut de la 1^{re} section	199 850 000	Total brut de la 1^{re} section	199 850 000
Évaluation des fonds de concours		Évaluation des fonds de concours	
Total brut y compris fonds de concours	199 850 000	Total brut y compris fonds de concours	199 850 000
SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL			
Amortissement financier		Reprise du résultat d'exploitation	18 238 296
Acquisition d'immobilisations	15 345 000	Dotations aux amortissements	
Augmentation de stocks constatée en gestion		Produit brut des emprunts	
Excédent reversé au Trésor		Autres recettes en capital	
Utilisation et reprises sur provisions		Diminution de stocks constatée en fin de gestion	
Autres dépenses en capital			
Augmentation du fonds de roulement	2 893 296	Prélèvement sur le fonds de roulement	0
Total brut de la 2^e section	18 238 296	Total brut de la 2^e section	18 238 296
Évaluation des fonds de concours		Évaluation des fonds de concours	
Total brut y compris fonds de concours	18 238 296	Total brut y compris fonds de concours	18 238 296
Total brut hors fonds de concours	218 088 296	Total brut hors fonds de concours	218 088 296
A déduire ¹	-18 238 296	A déduire :	-18 238 296
Total net hors fonds de concours	199 850 000	Total net hors fonds de concours	199 850 000
Rappel évaluation fonds de concours		Rappel évaluation fonds de concours	

1 Résultat d'exploitation et dotation aux amortissements

ÉVALUATION DES RECETTES

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Numéro des lignes et désignation des recettes		2006	2007	Différence entre 2006 et 2007
7000	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	169 622 304	198 850 000	+29 227 696
7100	Variation des stocks (production stockée)			
7200	Production immobilisée			
7400	Subventions d'exploitation			
7500	Autres produits de gestion courante			
7600	Produits financiers			
7780	Produits exceptionnels	915 000	1 000 000	+85 000
7800	Reprises sur amortissements et provisions			
7900	Autres recettes			
Totaux recettes de fonctionnement		170 537 304	199 850 000	+29 312 696

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Numéro des lignes et désignation des recettes		2006	2007	Différence entre 2006 et 2007
Reprise du résultat d'exploitation		11 605 760	18 238 296	+6 632 536
9800	Dotations aux amortissements			
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion			
9700	Produit brut des emprunts			
9900	Autres recettes en capital			
	Prélèvement sur le fonds de roulement	644 598		-644 598
Totaux recettes brutes en capital		12 250 358	18 238 296	+5 987 938
À déduire :				
Reprise du résultat d'exploitation		11 605 760	18 238 296	6 632 536
	Amortissements			
Totaux recettes nettes en capital		644 598	0	-644 598

Totaux recettes nettes du budget annexe	171 181 902	199 850 000	+28 668 098
Évaluation des fonds de concours			
Totaux recettes nettes y compris fonds de concours	171 181 902	199 850 000	+28 668 098

A compter du projet de loi de finances 2007, les opérations en recettes et en dépenses de la direction de la Documentation française (DDF) et de la direction des Journaux officiels (DJO) sont réunies au sein d'un même budget annexe. Les recettes globales du budget annexe dans son nouveau périmètre sont attendues en hausse de plus de 7% par rapport au prévisionnel pour 2006 (+ 6,25% pour la DDF et + 7,2% pour la DJO).

S'agissant de la DJO, les recettes d'annonces sont attendues en hausse de 12% par rapport à la LFI 2006, mais en retrait de 3% par rapport au réalisé 2005, conséquence principalement des baisses de tarifs d'annonces en 2006. Pour assurer l'équilibre global (financement du déficit de la DDF, de mesures de modernisation à la DJO et à la SACI-JO, et de projets d'investissements importants), la baisse des tarifs d'annonces engagée en 2006 est suspendue pour 2007.

Sur la base des facturations constatées sur les six premiers mois 2006 et de l'anticipation d'une légère augmentation du nombre de lignes par annonce, le produit des annonces « Marché Public » est estimé pouvoir être en progression de 1% en 2007 par rapport au réalisé 2005 (soit 71,9 M€).

S'agissant du Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), la prévision pour 2007 est basée sur la perspective actualisée en juin 2006 (+ 5,5% par rapport à la prévision en LFI) des recettes pour 2006, soit 72,3M€.

L'impact conjugué des baisses tarifaires 2006 et du changement de méthode de facturation conduit à fixer à 14 M€ le montant prévisionnel pour 2007 des recettes du bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), correspondant à une baisse de 30% par rapport au prévisionnel 2006.

Recettes des Journaux officiels

Intitulé	LFI 2006	PLF 2007
Ventes d'éditions n°	3.500.000	1.300.000
Abonnements	4.500.000	4.420.000
Annonces	144.628.804	162.210.000
Ventes de déchets	120.000	320.000
Travaux	3.473.500	2.000.000
Ventes de marchandises	1.500.000	1.300.000
Frais de port	10.200.000	9.500.000
Prestations de services	200.000	200.000
Autres produits d'activité annexe	1.500.000	600.000
Produits exceptionnels	915.000	1.000.000
TOTAL RECETTES - JO	170.537.304	182.850.000

Recettes des annonces DJO

		Recettes 2004	Recettes 2005	LFI 2006	Prévisions 2006 au 06/06/06	Projet LFI 2007*
7013100	ASSOCIATIONS	3 371 735	3 147 938	3 334 748	3 710 000	3 710 000
7013200	BMP	69 144 373	71 173 719	52 647 351	69 700 000	71 900 000
7013310	BALO	28 363 148	29 627 178	20 000 000	12 000 000	14 000 000
7013320	BODACC	65 012 413	62 957 116	68 491 705	72 300 000	72 300 000
7013330	JO	306 125	319 213	155 000	300 000	300 000
7013	TOTAL ANNONCES	166 197 794	167 225 164	144 628 804	158 010 000	162 210 000

*Hypothèse : tarifs stables

Concernant les recettes de l'activité marchande de la DDF, le chiffre d'affaires réalisé en 2005 (15,095 M€) en progression de 0,8% par rapport à celui constaté en 2004, a conduit à une prévision de recettes pour 2006 de 16 M€ ; avec 7,884 M€ de recettes constatées au 1^{er} semestre cette prévision paraît devoir se réaliser. Ces éléments structurels ainsi que l'observation d'un taux de recouvrement en progrès (57,7% fin juin 2006 par rapport à 53,2% fin juin 2005) et la part prise par la contribution de la coopération avec la DJO aux résultats de la DDF (la diffusion opérée par la DDF pour la DJO amènerait entre 1,450 M€ et 1,650 M€ de produits pour cette année) conduisent à fixer le niveau des recettes attendues en 2007 à 17 M€.

Intitulé	LFI 2006 compte de commerce	PLF 2007
Ventes d'ouvrages et brochures		4.350.000
Abonnements		3.400.000
Ventes de numéros séparés		800.000
Ventes de marchandises		2.200.000
Prestations de services (édition et routage)		5.200.000
Recettes diverses et accidentelles		400.000
TVA collectée		650.000
Produits exceptionnels		0
TOTAL RECETTES DDF.	16.000.000	17.000.000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Plafond d'emplois autorisé exprimé en ETPT
Accès au droit, publications officielles et annonces légales (libellé modifié)	142 016 704	148 741 704	617
Édition publique et information administrative (nouveau)	48 215 000	48 215 000	415
Totaux hors résultat d'exploitation et hors variation du fonds de roulement	190 231 704	196 956 704	1 032

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION ET PROGRAMME

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Section / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Accès au droit, publications officielles et annonces légales (libellé modifié)	134 596 704	134 596 704
Édition publique et information administrative (nouveau)	47 015 000	47 015 000
Totaux hors résultat d'exploitation	181 611 704	181 611 704

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Section / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Accès au droit, publications officielles et annonces légales (libellé modifié)	7 420 000	14 145 000
Édition publique et information administrative (nouveau)	1 200 000	1 200 000
Totaux hors variation du fonds de roulement	8 620 000	15 345 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Numéro et intitulé du programme ou de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
621	Accès au droit, publications officielles et annonces légales	158 931 544	134 596 704		158 931 544	134 596 704	
01	Intégration et édition des données	59 219 548	58 269 277		59 219 548	58 269 277	
02	Diffusion des données	54 650 438	46 457 065		54 650 438	46 457 065	
03	Soutien technique, administratif et commercial	45 061 558	29 870 362		45 061 558	29 870 362	
622	Édition publique et information administrative (nouveau)		47 015 000			47 015 000	
01	Edition, diffusion, documentation		31 039 200			31 039 200	
02	Renseignement administratif		12 241 000			12 241 000	
03	Soutien		3 734 800			3 734 800	
Totaux hors résultat d'exploitation		158 931 544	181 611 704		158 931 544	181 611 704	

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Numéro et intitulé du programme ou de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
621	Accès au droit, publications officielles et annonces légales	11 490 358	7 420 000		12 250 358	14 145 000	
01	Intégration et édition des données	3 205 358	350 000		2 585 358	4 559 000	
02	Diffusion des données	5 675 000	5 820 000		5 055 000	5 196 000	
03	Soutien technique, administratif et commercial	2 610 000	1 250 000		4 610 000	4 390 000	
622	Édition publique et information administrative (nouveau)		1 200 000			1 200 000	
01	Edition, diffusion, documentation		1 200 000			1 200 000	
Totaux hors variation du fonds de roulement		11 490 358	8 620 000		12 250 358	15 345 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON LA NOMENCLATURE COMPTABLE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Achats	68 816 260	62 223 199		68 816 260	62 223 199	
Variations des stocks						
Services extérieurs	5 515 823	25 411 003		5 515 823	25 411 003	
Autres services extérieurs	25 609 022	20 736 902		25 609 022	20 736 902	
Impôts, taxes et versements assimilés hors taxes et versements sur rémunération	113 500	113 500		113 500	113 500	
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	58 203 739	69 316 250		58 203 739	69 316 250	
Autres charges de gestion courante	244 700	3 082 350		244 700	3 082 350	
Charges financières	2 000	552 000		2 000	552 000	
Charges exceptionnelles	426 500	176 500		426 500	176 500	
Dotations aux amortissements						
Dotations aux provisions						
Totaux hors résultat d'exploitation	158 931 544	181 611 704		158 931 544	181 611 704	

Pour le PLF 2007, les impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents sont compris dans les dépenses de personnel.

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Amortissement financier						
Acquisition d'immobilisations	11 490 358	8 620 000		12 250 358	15 345 000	
Augmentation de stocks constatée en gestion						
Excédent reversé au Trésor						
Utilisation et reprises sur provisions						
Autres dépenses en capital						
Totaux hors variation du fonds de roulement	11 490 358	8 620 000		12 250 358	15 345 000	

PROGRAMME 621

ACCÈS AU DROIT, PUBLICATIONS OFFICIELLES ET ANNONCES LÉGALES

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE DE VILLEPIN, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	19
Présentation du programme et des actions	25
Objectifs et indicateurs de performance	29
Justification au premier euro	32

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Paul BOLUFER

Directeur des Journaux officiels

Responsable du programme n° 621 : Accès au droit, publications officielles et annonces légales

Le plan stratégique de la Direction des Journaux officiels est fondé sur la prise en compte de toutes les innovations apportées par les technologies de l'information en vue de mieux assurer la qualité de la production, de publier plus rapidement et de réaliser des économies de gestion très significatives.

Le développement systématique de la numérisation des données collectées, la dématérialisation progressive de la diffusion éditoriale qui permet un accès immédiat et gratuit aux textes juridiques, comme aux annonces publiques, contribuent à produire à un meilleur coût en visant une efficacité accrue.

Les objectifs et indicateurs définis permettront d'évaluer et de suivre les performances réalisées dans le cadre de cette stratégie de programme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Recueillir, traiter et conserver à moindre coût et sans altération les données

- INDICATEUR 1.1 : Taux moyen de saisie à la source
- INDICATEUR 1.2 : Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours
- INDICATEUR 1.3 : Coût moyen de traitement de la page publiée.

■ OBJECTIF 2 : Diffuser les données le plus largement possible en ayant recours aux vecteurs appropriés

- INDICATEUR 2.1 : Nombre de visiteurs uniques sur les sites divisé par le coût de gestion des sites
- INDICATEUR 2.2 : Satisfaction des visiteurs des sites
- INDICATEUR 2.3 : Coût de diffusion.

■ OBJECTIF 3 : Assurer à moindre coût le soutien

- INDICATEUR 3.1 : Coût global de soutien divisé par le total des dépenses
- INDICATEUR 3.2 : Dépenses de personnel divisées par les dépenses totales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions de fonds de concours
01	Intégration et édition des données	58 269 277	350 000	58 619 277	
02	Diffusion des données	46 457 065	5 820 000	52 277 065	
03	Soutien technique, administratif et commercial	29 870 362	1 250 000	31 120 362	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		134 596 704	7 420 000	142 016 704	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions de fonds de concours
01	Intégration et édition des données	58 269 277	4 559 000	62 828 277	
02	Diffusion des données	46 457 065	5 196 000	51 653 065	
03	Soutien technique, administratif et commercial	29 870 362	4 390 000	34 260 362	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		134 596 704	14 145 000	148 741 704	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET NATURE

ACTION n° 01 : Intégration et édition des données

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats			47 646 000	47 646 000	42 745 600	42 745 600
Services extérieurs			256 000	256 000	1 047 000	1 047 000
Autres services extérieurs			4 069 740	4 069 740	4 331 310	4 331 310
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents			7 242 808	7 242 808	10 140 367	10 140 367
Autres charges de gestion courante			5 000	5 000	5 000	5 000
Totaux hors résultat d'exploitation et hors fonds de concours			59 219 548	59 219 548	58 269 277	58 269 277
Prévision de fonds de concours						

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations			3 205 358	2 585 358	350 000	4 559 000
Totaux hors variation du fonds de roulement			3 205 358	2 585 358	350 000	4 559 000
Prévision de fonds de concours						

ACTION n° 02 : Diffusion des données

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats			19 478 060	19 478 060	14 819 709	14 819 709
Services extérieurs			2 015 900	2 015 900	2 674 572	2 674 572
Autres services extérieurs			18 218 000	18 218 000	12 726 000	12 726 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents			14 875 978	14 875 978	16 161 634	16 161 634
Autres charges de gestion courante			62 500	62 500	75 150	75 150
Totaux hors résultat d'exploitation et hors fonds de concours			54 650 438	54 650 438	46 457 065	46 457 065
Prévision de fonds de concours						

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations			5 675 000	5 055 000	5 820 000	5 196 000
Totaux hors variation du fonds de roulement			5 675 000	5 055 000	5 820 000	5 196 000
Prévision de fonds de concours						

ACTION n° 03 : Soutien technique, administratif et commercial

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats			1 692 200	1 692 200	1 672 890	1 672 890
Services extérieurs			3 243 923	3 243 923	2 639 431	2 639 431
Autres services extérieurs			3 321 282	3 321 282	3 389 592	3 389 592
Impôts, taxes et versements assimilés hors taxes et versements sur rémunération			113 500	113 500	113 500	113 500
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents			36 084 953	36 084 953	21 849 249	21 849 249
Autres charges de gestion courante			177 200	177 200	177 200	177 200
Charges financières			2 000	2 000	2 000	2 000
Charges exceptionnelles			426 500	426 500	26 500	26 500
Totaux hors résultat d'exploitation et hors fonds de concours			45 061 558	45 061 558	29 870 362	29 870 362
Prévision de fonds de concours						

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations			2 610 000	4 610 000	1 250 000	4 390 000
Totaux hors variation du fonds de roulement			2 610 000	4 610 000	1 250 000	4 390 000
Prévision de fonds de concours						

ACTION n° 04 : Soutien (ancien)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Totaux hors résultat d'exploitation et hors fonds de concours						
Prévision de fonds de concours						

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Totaux hors variation du fonds de roulement						
Prévision de fonds de concours						

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Achats		68 816 260	59 238 199		68 816 260	59 238 199
Services extérieurs		5 515 823	6 361 003		5 515 823	6 361 003
Autres services extérieurs		25 609 022	20 446 902		25 609 022	20 446 902
Impôts, taxes et versements assimilés hors taxes et versements sur rémunération		113 500	113 500		113 500	113 500
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents		58 203 739	48 151 250		58 203 739	48 151 250
Autres charges de gestion courante		244 700	257 350		244 700	257 350
Charges financières		2 000	2 000		2 000	2 000
Charges exceptionnelles		426 500	26 500		426 500	26 500
Prévision de fonds de concours						
Totaux hors résultat d'exploitation		158 931 544	134 596 704		158 931 544	134 596 704
Totaux hors résultat d'exploitation y compris fonds de concours prévus		158 931 544	134 596 704		158 931 544	134 596 704

Pour le PLF 2007, les impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents sont compris dans les dépenses de personnel

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Acquisition d'immobilisations		11 490 358	7 420 000		12 250 358	14 145 000
Prévision de fonds de concours						
Totaux hors variation du fonds de roulement		11 490 358	7 420 000		12 250 358	14 145 000
Totaux hors variation du fonds de roulement y compris fonds de concours		11 490 358	7 420 000		12 250 358	14 145 000

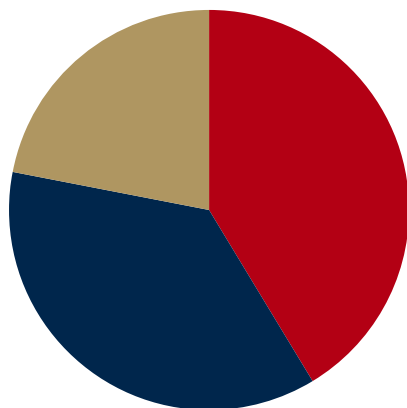
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Intégration et édition des données	58 619 277	62 828 277
02	Diffusion des données	52 277 065	51 653 065
03	Soutien technique, administratif et commercial	31 120 362	34 260 362
Totaux		142 016 704	148 741 704

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (41,28%)
- Action n°02 (36,81%)



- Action n°03 (21,91%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Direction des Journaux officiels (DJO), service du Premier ministre non doté de la personnalité morale placé sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement, produit des biens et des services qui donnent lieu à paiement. Elle disposait depuis 1979 d'un budget annexe présenté dans un fascicule budgétaire propre dans le cadre de la loi de finances. La direction des Journaux officiels participera, à compter du 1^{er} janvier 2007, à une mission élargie « Publications officielles et information administrative » aux côtés de la Direction de la Documentation française. Cette mission trouvera sa traduction dans deux programmes :

« accès au droit, publications officielles et annonces légales » (programme 621)

« édition publique et information administrative » (programme 622).

Ce budget annexe commun est créé en même temps que sont supprimés le compte de commerce « opérations à caractère industriel et commercial de la Documentation Française » et le budget annexe « Journaux officiels ».

La Direction des Journaux officiels assure la mise en œuvre du programme 621.

Organisée en deux sous-directions, la DJO comprend une dizaine de services qui devraient mobiliser 580 personnes environ au 31 décembre 2006. S'y ajoutent 330 salariés-actionnaires de la SACI-JO, société anonyme de composition et d'impression liée à l'État par une convention de 1997 et implantée dans les mêmes locaux par la DJO. Ils effectuent leurs travaux dans le cadre d'une convention de prestation de service avec la DJO.

Les Journaux officiels remplissent deux missions principales de service public : d'une part, mettre à la disposition de tous les normes juridiques françaises (lois, décrets et conventions collectives) ainsi que les débats parlementaires et les décisions du Conseil constitutionnel, et, d'autre part, publier les annonces légales ou économiques et financières.

La finalité du programme est de développer des moyens pour acquérir, traiter et diffuser ces données sous forme imprimée et/ou par voie électronique, dans des conditions garantissant leur intégrité, dans les meilleurs délais et à moindre coût.

En plus du Journal officiel Lois et Décrets paraissant 6 jours sur 7, y compris les jours fériés, sont ainsi notamment publiés les éditions des travaux parlementaires (débat, questions et documents), du Conseil économique et social et certains bulletins ministériels.

Depuis 1993, les Journaux officiels sont également chargés de la production et de la diffusion des bases de données juridiques officielles mises en ligne sur le site Internet legifrance.gouv.fr. Elles constituent, dans le cadre du projet gouvernemental de mise à disposition du citoyen des données juridiques essentielles, la pierre angulaire du service public de l'accès gratuit au droit, disponible depuis septembre 2002.

Les Journaux officiels assurent enfin la publication des annonces légales. Il s'agit des annonces de création, de modification ou de dissolution d'associations ou de fondations d'entreprises, publiées au Journal officiel Associations et Fondations d'entreprise, des avis d'appel public à la concurrence publiés au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), des annonces des sociétés cotées en bourse ou faisant appel à l'épargne publique, publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), et des informations légales sur les entreprises, publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

En regroupant ces annonces au niveau national et en les publiant sur support papier et informatique, les Journaux officiels assurent, en toute transparence, la publicité légale de ces informations nécessaires au bon fonctionnement de la vie économique et sociale.

Le découpage du programme s'appuie sur les métiers exercés, en distinguant les opérations de collecte et de traitement des données (action n° 1) et les opérations de diffusion (action n° 2).

Les activités de soutien à la production sont regroupées dans une troisième action.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Intégration et édition des données

■ ACTION n° 02 : Diffusion des données

■ ACTION n° 03 : Soutien technique, administratif et commercial

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Intégration et édition des données

41,3 %



Cette action regroupe les crédits nécessaires à la collecte, au traitement et à la conservation des données à moindre coût et sans altération.

La **Direction des Journaux officiels (DJO)** est responsable des publications. Elle dispose pour cela de services dits « éditeurs » par groupes de publications.

L'essentiel des travaux de composition, de correction et d'impression de la Direction des Journaux officiels est en revanche confié à la **Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels de la République française (SACI-JO)**.

Les relations entre l'État et la SACI-JO sont régies depuis 1881 par convention. La convention conclue entre le Premier ministre, représenté par le Secrétaire général du Gouvernement (SGG), et la société, est révisée régulièrement. Elle l'a été en dernier lieu en 1997.

En ce qui concerne les effectifs de la SACI-JO, fixés pour l'essentiel par des accords sociaux de 1994, une négociation a été engagée par la direction en vue de leur réduction, rendue possible par les progrès de la dématérialisation (saisie à la source des données et diffusion par Internet). Un accord-cadre du 26 mai 2004 a gelé les recrutements en remplacement des départs en retraite ou en cessation anticipée d'activité, jusqu'à ce que de nouveaux accords fixant des effectifs – sensiblement réduits – interviennent. La réduction progressive des effectifs commencée ces dernières années se poursuit en 2007.

L'ensemble des publications est concerné par la dématérialisation du processus d'acquisition des données.

Les débats parlementaires sont saisis à la source et transmis par voie numérique à la DJO depuis le printemps 2004.

Les annonces de marchés publics (BOAMP), en application du nouveau Code, sont presque intégralement saisies en ligne par les services des personnes responsables des marchés (État, collectivités locales, établissements publics...) depuis le début de 2005.

Dans le cadre du projet SOLON développé par le SGG, les textes publiés au JO Lois et Décrets devraient être transmis sous forme numérisée à la DJO à l'horizon 2007.

Les informations concernant les associations et fondations (JOAFE) seront transmises par les préfetures à la DJO sous la même forme fin 2006.

Les annonces publiées par le Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) sont transmises par Internet et sous un format normalisé depuis le 1er juillet 2005.

Un processus identique est en cours de mise au point avec les greffes des tribunaux de commerces pour les annonces du BODACC.

En trois ans, la quasi totalité des données traitées par la DJO aura donc vu sa collecte dématérialisée. Cette évolution très rapide, mais intervenue tardivement en raison des contraintes propres à chaque type de données, rend possible une réduction significative des coûts de production des publications, notamment en ce qui concerne leur composition par les ateliers concernés de la SACI-JO, dont les effectifs seront, à terme, considérablement réduits.

Un nouveau système informatique de production éditoriale est en cours de mise au point (programmes d'investissements 2005-2006-2007) pour optimiser la qualité, les délais de publication et les coûts, sous le bénéfice de données numérisées à la source et dans le cadre de l'essor de la diffusion par Internet (cf. action n° 2).

ACTION n° 02

36,8 %

Diffusion des données



Cette action regroupe les activités visant à diffuser les publications au moindre coût, par tout moyen approprié, dans le cadre des textes en vigueur.

La mise à disposition gratuite du droit sous forme numérique est l'une des dispositions prises par le Gouvernement pour prendre en compte les observations du Conseil constitutionnel affirmant le principe de l'accessibilité et de l'intelligibilité de la loi comme objectif de valeur constitutionnelle. Elle a démarré à la DJO en 1997, et n'a cessé de progresser depuis à un rythme très soutenu.

Une étape essentielle a été franchie le 2 juin 2004, avec la réforme de la diffusion du Journal officiel Lois et Décrets, dont la version électronique authentifiée fait foi au même titre que l'édition papier : le contenu de cette dernière a par ailleurs été limité aux textes les plus importants, permettant une réduction des coûts d'impression.

Un programme d'investissement important est consacré à la modernisation de l'outil de production des bases de données juridiques mises en ligne sur le site Légifrance, pour accélérer le processus de consolidation des textes et améliorer la qualité de ce travail essentiel à la bonne information du public et des professionnels. L'hébergement du site est délégué à un opérateur privé spécialisé.

Dans le cadre du mouvement général de dématérialisation de la commande publique, des services complémentaires au Bulletin Officiel des Annonces de Marché Publics (BOAMP) – lui aussi disponible sur le site de la DJO – ont été développés : publication immédiate et à faible coût des annonces de marchés « à procédure adaptée », abonnements à des sélections sectorielles d'annonces, etc.

Des produits complémentaires sur des supports d'archivage modernes (CD-Rom) sont également créés.

Dans le même temps, la DJO enrichit son service d'information téléphonique ou internet du public sur les textes officiels (Lois et textes réglementaires ; conventions collectives...).

ACTION n° 03

21,9 %

Soutien technique, administratif et commercial



Cette action regroupe les crédits affectés aux activités transversales et concerne les fonctions de la Direction, ainsi que le service du personnel et des affaires sociales, le service financier et comptable, le service des moyens généraux et le service des systèmes d'information. Ces crédits intègrent le financement des dépenses qui ne peuvent être affectées aux actions 01 et 02 (charges sociales, caisse des pensions, œuvres sociales...).

La mesure de la performance et la maîtrise des coûts s'appuiera sur une remise à niveau du dispositif de comptabilité analytique et l'expérimentation de centres de responsabilité. En outre, un audit des services de la DJO engagé en 2005 a permis de mesurer l'adéquation des moyens aux besoins et ainsi d'améliorer leur allocation. Ses conclusions ont entraîné des évolutions organisationnelles et procédurales en 2006, dont le bénéfice devrait se concrétiser à partir de 2007.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°1 : Recueillir, traiter et conserver à moindre coût et sans altération les données (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)

Cet objectif vise à mesurer la performance de la DJO en phase de production amont. Les leviers d'action reposent sur les mesures destinées à promouvoir la saisie à la source, parmi lesquelles la politique tarifaire (tarif dégressif selon support de transmission) et le développement de partenariats (concentrateurs, préfectures, SOLON...).

INDICATEUR 1.1 : Taux moyen de saisie à la source

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	40,9	60	58,2	70	80	95

Précisions méthodologiques :

La cible, pourra être décalée en fonction de la montée en charge du projet SOLON.

• Sources des données : DJO.

• Cet indicateur d'efficacité socio économique est significatif des efforts déployés pour favoriser la prise en charge de données sans ressaisie par la DJO (ou la SACI JO). Le développement de cette modalité est gage de gain de temps et d'économie globale de moyens en évitant des erreurs de saisie.

• Mode de calcul : par catégorie de produits, numérateur = nombre total de pages pré-saisies, dénominateur = nombre de pages publiées.

INDICATEUR 1.2 : Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%			85,6	87	90	97

L'objectif est ici de publier les annonces au BOAMP dans des délais les plus courts possibles. La qualité des prestations de la DJO constitue un gage de la pérennité de sa présence dans un secteur désormais largement ouvert à la concurrence.

Précisions méthodologiques :

Seuls les avis d'appels publics à la concurrence (AAPC) publiés au BOAMP (environ 130.000 annonces par an) sont concernés et non les avis d'attribution du BOAMP ou les avis du BODACC ou du BALO.

Le choix a été fait de suivre le délai de publication des seules annonces (avis d'appel d'offres) du BOAMP en raison de l'importance de ces avis en termes de réactivité et d'enjeu économique (point de départ de la procédure des marchés publics) ; la création d'un indicateur unique fusionnant les 200.000 avis BOAMP (délai réglementaire de 11 jours, 6 jours à partir du 01/09/06), les 1.900.000 avis du BODACC (sans délai réglementaire mais avec une publication de 15 à 25 jours), les 17.000 avis du BALO (publication dans les 2,5 jours mais souvent avec des avis envoyés 10 ou 15 jours à l'avance pour une édition programmée) ou les 120.000 avis du JOAFE (délai d'1 mois) n'aurait pas permis d'avoir une information significative en raison de l'amplitude et de la quasi absence d'évolution des délais des avis du BODACC.

Le délai examiné est celui entre la date de dépôt de l'annonce par l'annonceur et la date de parution JO.

INDICATEUR 1.3 : Coût moyen de traitement de la page publiée.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
euros	100,7	94	-	87	82,5	82,2

Accès au droit, publications officielles et annonces légales

Programme n° 621 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques :

• Indicateur d'efficacité de gestion : il s'agit de mesurer les efforts de productivité engagés par la DJO pour contenir ou diminuer ses coûts de collecte et traitement des données.

• **Sources des données :** DJO.

• Mode de calcul :

Numérateur = coût direct de traitement constitués des coûts :

- des services éditeurs (y compris les coûts des bases de données) ;

- des services de production pré-presses : informatique pré-presses (DJO), photocomposition et correction (SACI-JO et sous-traitance de composition).

Dénominateur = nombre de pages publiées (/ 3 pour les formats in 8°).

Actuellement rapporté au nombre de pages publiées au format papier, l'indicateur évoluera en fonction de deux éléments aux effets opposés : la recherche de la baisse des coûts et la diminution du format papier. Pour mesurer réellement les efforts de productivité, l'outil informatique est appelé à évoluer pour prendre en compte les pages publiées sur support électronique.

OBJECTIF n°2 : Diffuser les données le plus largement possible en ayant recours aux vecteurs appropriés (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)

Il s'agit de mesurer la pertinence des supports choisis au travers de leur audience, du degré de satisfaction des clients, en maîtrisant les coûts de diffusion, et également d'offrir l'éventail le plus large de supports aux citoyens, et donc de faciliter ou permettre à tous l'accès à l'information juridique et légale.

S'agissant de la pertinence et de la qualité des outils de diffusion dématérialisée, deux indicateurs sont proposés :

- **Indicateur 1** : le nombre de visiteurs uniques sur les sites Légifrance et Journal officiel par euro dépensé pour ces sites devrait progresser avec l'augmentation de l'audience (qui est elle-même représentative de la satisfaction des utilisateurs) plus rapidement que les coûts.

- **Indicateur 2** : satisfaction des visiteurs du Journal officiel.

- **Indicateur 3** : il a vocation à évaluer l'action de la DJO pour mettre à disposition du plus grand nombre de citoyens l'information juridique et légale en continuant à produire des éditions papiers. Bien que la diffusion gratuite par internet concurrence fortement les ventes de publication papier, la Direction des Journaux officiels inscrit son action dans une démarche de service public en maintenant la diffusion papier.

INDICATEUR 2.1 : Nombre de visiteurs uniques sur les sites divisé par le coût de gestion des sites

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
Site Legifrance	Nb visiteurs / euros	9,16	9,34	10,85	9,52	9,61	9,61
Site Journal Officiel	Nb visiteurs / euros	5,80	6,03	6,61	6,40	6,59	6,59

Précisions méthodologiques :

Les coûts des sites sont extraits de la comptabilité analytique ou des prévisions de dépenses.

• **Sources des données** : une entreprise extérieure comptabilise ce nombre de visiteurs uniques.

• Nature précise des données de base : visiteurs du site web dont le nombre de visites du même site, pour une période donnée, n'est comptabilisé qu'une seule fois, grâce à l'enregistrement par le serveur web de l'adresse IP de l'internaute visiteur.

• Mode de collecte des données de base : une entreprise extérieure comptabilise et transmet les données. Les données sont collectées grâce à des marqueurs installés sur des pages du site.

• Mode de calcul : cumul à partir de données journalières.

INDICATEUR 2.2 : Satisfaction des visiteurs des sites

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
Site Journal Officiel	%		58	62	60	62	2007

Précisions méthodologiques :

Nature précise des données de base : enquête de satisfaction auprès d'un échantillonnage de visiteurs du site.

Mode de calcul : sondage effectué auprès d'un échantillon de population compris entre 200 et 1000 prospects (% de visiteurs accordant une note de satisfaction comprise entre 8 et 10 pour le site JO).

INDICATEUR 2.3 : Coût de diffusion.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
millions d'euros	54,96	51		48	46,4	46,4

Précisions méthodologiques :

- L'objectif d'atteindre le public le plus large doit être réalisé au meilleur coût. Cet indicateur (qui inclut les coûts de fabrication) doit permettre de mesurer la productivité de la DJO
- La livraison 2006 du programme d'interfaçage entre la GPAO et la comptabilité analytique n'est pas opérationnelle et ne permet pas à ce jour de fournir un résultat fiable d'exécution 2005.
- Mode de calcul : ensemble des coûts de fabrication, d'expédition et de distribution pour la période (en euros).

OBJECTIF n° 3 : Assurer à moindre coût le soutien (du point de vue de l'utilisateur)

Compte tenu de la conjonction des difficultés de suivi et de restitution de la comptabilité analytique et des ruptures dans les procédures budgétaires-comptables, il est proposé de recourir à deux nouveaux indicateurs.

INDICATEUR 3.1 : Coût global de soutien divisé par le total des dépenses

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
%	0	0		28.35	22.2	22.2

Précisions méthodologiques :

- Les changements du périmètre budgétaire résultant de la LOLF (amortissements non budgétaires par exemple) ainsi que des réajustements de procédures budgétaires rendraient peu pertinent les comparaisons historiques avec les résultats antérieurs au 01/01/06 pour cet indicateur.
- Mode de calcul : ensemble des coûts des services transverses et des frais généraux non imputables à une des deux actions de production diffusion, rapporté au total des dépenses d'exploitation.

INDICATEUR 3.2 : Dépenses de personnel divisées par les dépenses totales

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2012 Cible
%					69	60

Précisions méthodologiques :

- Les dépenses de personnel sont entendues ici dans une acception large c'est-à-dire en incluant les dépenses de la SACIJO.
- Numérateur : dépenses de personnel DJO + dépenses SACI-JO.
Dénominateur : dépenses de fonctionnement.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total
01 Intégration et édition des données	10 140 367	48 478 910	58 619 277	10 140 367	52 687 910	62 828 277
02 Diffusion des données	16 161 634	36 115 431	52 277 065	16 161 634	35 491 431	51 653 065
03 Soutien technique, administratif et commercial	21 849 249	9 271 113	31 120 362	21 849 249	12 411 113	34 260 362
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement	48 151 250	93 865 454	142 016 704	48 151 250	100 590 454	148 741 704

DÉPENSES DE PERSONNEL

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	
Catégorie A+		3	3	0	275 695
Catégorie A		140	157	+17	11 752 615
Catégorie B		95	86	-9	5 016 994
Catégorie C		336	371	+35	22 025 099
Totaux		574	617	+43	39 070 403

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Le plafond d'emplois demandé en PLF 2007 s'élève à 617 ETPT, l'écart avec le plafond autorisé en 2006 s'expliquant par une mesure d'ordre afférente au décompte des contrats à durée déterminée et la suppression de deux ETPT.

Les crédits demandés comprennent une provision pour mesure de modernisation sociale de 0,51 M€.

Le tableau ci-dessus n'inclut que les rémunérations et les cotisations sociales. Les autres éléments composant la masse salariale sont présentés dans le paragraphe « Autres éléments ».

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	30 430 646 €	30 430 646 €
Cotisations et contributions sociales	16 930 944 €	16 930 944 €
Prestations sociales et allocations diverses	789 660 €	789 660 €

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire (y compris charges sociales mais hors CAS pensions et hors prestations sociales) est réparti comme suit entre les catégories d'emplois :

Catégories	Coût moyen indiciaire et indemnitaire
A +	91 898 €
A	74 857 €
B	58 337 €
C	59 367 €

Catégorie A+ : directeur et sous-directeurs

Catégorie A : fonctionnaires hors A+ et cadres relevant des conventions collectives des cadres de la presse parisienne

Catégorie B : agents de maîtrise relevant des conventions collectives des employés et ouvriers de la presse parisienne

Catégorie C : agents d'exécution relevant des conventions collectives des employés et ouvriers de la presse parisienne

HYPOTHÈSE DE SORTIES

Les prévisions de départ concernent trois agents de catégorie C affectés à l'action « diffusion de données ».

HYPOTHÈSE D'ENTRÉES

La DJO prévoit de recruter 5 cadres afin d'assurer le remplacement des départs de spécialistes en informatique et en production. Une création relevant de la catégorie A est effectuée au bénéfice de l'action « soutien technique, administratif et commercial ».

Au sein du plafond d'emplois de la DJO seuls 12 ETPT sont fonctionnaires. Tous les autres agents sont gérés dans des conditions de droit privé, notamment en application du Livre II du Code du travail et des conventions collectives de la presse parisienne.

De ce fait, la DJO embauche des agents sur contrat à durée déterminée pour surcroît d'activité et remplacement d'absence.

Sur un total de 617 ETPT, la ventilation des personnels est estimée de la manière suivante pour 2007 :

Fonctionnaires	12 ETPT
CDI	568 ETPT
CDD	37 ETPT
Total	617 ETPT

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 0,55 % ce qui représente une progression de la masse salariale de 254 783 €.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GENERALES

Sur 617 ETPT, 605 sont soumis au statut découlant des conventions collectives de la presse parisienne. La progression de la masse salariale est estimée à 1,5 % pour 2007, ce qui représente un montant de 595.303€.

Accès au droit, publications officielles et annonces légales

Programme n° 621 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits relatifs aux dépenses de personnel en 2007 s'élèvent en AE et en CP au niveau du programme à **48.151.250 euros**.

Les dépenses de personnel en 2007 par action se répartissent de la façon suivante :

	Action n° 01 : intégration et édition des données	Action n°02 : diffusion des données	Action n°03 : soutien technique, administratif et commercial
Rémunérations d'activité	7 905 292 €	12 714 180 €	9 811 174 €
Cotisations et contributions sociales	2 235 075 €	3 447 454 €	11 248 415 €
Prestations sociales et allocations diverses	0	0	789 660 €

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Intégration et édition des données	163
02	Diffusion des données	257
03	Soutien technique, administratif et commercial	197
Total		617

■ AUTRES ÉLÉMENTS

Provision pour mesures de modernisation sociale	507 079 €
Versements à la caisse de pensions du personnel de la DJO	7 680 000 €
Participation employeur à l'effort de construction	133 800 €
Impôts et taxes	770 307 €
Vacataires	50 000 €
CATS (cessation anticipée des travailleurs salariés)	236 176 €
CFA (congé de fin d'activité)	178 069 €
Stagiaires d'entreprises (gratifications)	5 015 €
Indemnités chômage	350 000 €
Allocations en faveur des mères de famille	9 600 €
Secours	2 600 €
Colonies de vacances	8 200 €
Subrogation	- 850 000 €

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Intégration et édition des données

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	10 140 367	48 478 910	58 619 277
Crédits de paiement	10 140 367	52 687 910	62 828 277

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

	(En millions d'euros)	
	AE	CP
LFI 2006	51,98	51,98
Proposition 2007 :	48,13	48,13
dont :		
décisions antérieures	51,98	51,98
décisions nouvelles proposées dont :		
économies	-5,32	-5,32
moyens nouveaux	1,47	1,47

Les crédits de fonctionnement sollicités à hauteur de 48,13 M€ concernent principalement des dépenses :

- de sous-traitance pour la saisie, l'intégration et la mise en forme de données principalement par la SACIJO (37,5M€) et d'autres sous-traitants (5,2 M€) ;
- la collecte des annonces (4,3 M€) ;
- frais divers (1,1 M€).

Les besoins de fonctionnement sont prévus en diminution de 7,4% par rapport à 2006. La baisse des dépenses de sous-traitance atteint 5,3 M€ et concerne principalement la SACIJO (baisse du taux de TVA applicable, politique restrictive en matière de recrutement), la réinternalisation d'activités sur le BALO, diverses études sur les produits DJO.

Ces crédits comprennent une provision pour mesures de modernisation dont l'impact est évalué à 0,76 M€ pour les activités d'édition et d'intégration de données de la SACI-JO. En revanche, le recours accru aux concentrateurs d'annonces permettant d'obtenir des transmissions au format XML devrait augmenter de 880 000 € le coût de leur rétribution.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	(En millions d'euros)	
	AE	CP
LFI 2006	3,21	2,59
Proposition 2007 :	0,35	4,56
dont :		
décisions antérieures	0,35	4,56
décisions nouvelles proposées dont :		
économies	0,00	0,00
moyens nouveaux	0,00	0,00

Les dépenses d'investissement permettent de financer deux projets stratégiques : le système de bases de données juridiques et la nouvelle plate forme de production éditoriale (NPPE).

Échéancier pluriannuel des CP demandés en 2007

	(En millions d'euros)					
	AE	CP 2004	CP 2005	CP 2006	CP 2007	CP 2008
Échéancier des CP						
NPPE	6,82	0	0,01	3,84	2,21	0,76
Bases de données	4,73	0,06	1,13	0,65	2,14	0,75
Achat matériels BDJ/NPPE	0,64			0,44	0,2	

Le rapport AE/CP traduit la poursuite d'un programme ambitieux d'investissements informatiques correspondant à des projets stratégiques déjà engagés.

ACTION n° 02 : Diffusion des données

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	16 161 634	36 115 431	52 277 065
Crédits de paiement	16 161 634	35 491 431	51 653 065

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

	(En millions d'euros)	
	AE	CP
LFI 2006	39,77	39,77
Proposition 2007 :	30,30	30,30
dont :		
décisions antérieures	39,69	39,69
décisions nouvelles proposées dont		
économies	-10,31	-10,31
moyens nouveaux	0,92	0,92

Les crédits de fonctionnements sollicités à hauteur de 30,3 M€ concernent des dépenses liées à l'impression et à la diffusion des données.

S'agissant des dépenses liées à l'impression, les principaux postes sont :

- la SACI-JO (7,15 M€), dont une provision (0,13 M€) au titre de mesures de modernisation ;
- les achats de papier (4,2 M€) ;
- les fournitures telles que plaques offset, encres, vernis (0,72 M€) ;

Il convient également de financer l'entretien de l'outil de production et les locations matériels de production (5,33 M€).

S'agissant de la diffusion, les principaux postes concernent les frais de transports, d'affranchissements (10,7 M€), les achats de marchandises revendues (1,3 M€), et les dépenses de publicité et participations à des expositions (0,9 M€).

Les crédits de fonctionnement hors dépenses de personnel DJO sont prévues en recul de quelque 10 M€ représentant presque 24% des dépenses budgétées pour 2006.

Ces économies reflètent les conséquences de la politique de dématérialisation et concrétisent les efforts engagés :

- baisse des achats de papier de 30% (soit -2 M€ par rapport à la prévision de consommation inscrite au PLF 2006) ;
- baisse des achats d'emballages de 46% ;
- repli des frais d'envoi de presque 30% (soit quelque 4,3 M€) en raison de la baisse des abonnements papier ;
- baisse de 35% des coûts attachés aux plaques « offset ».

Par ailleurs, le rapprochement engagé avec la Documentation française, qui doit assurer la diffusion des ouvrages DJO, conduit à réduire les dépenses de publicité de la DJO (-0,6 M€) et le montant des achats de marchandises destinées à être revendues en l'état.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	(En millions d'euros)	
	AE	CP
LFI 2006	5,68	5,06
Proposition 2007 :	5,82	5,20
dont		
décisions antérieures		4,42
décisions nouvelles proposées dont :	0	
économies		
moyens nouveaux	5,82	0,78

Les dépenses d'investissement permettent de financer la rénovation et la fiabilisation de l'outil de production par des travaux d'entretien et d'acquisition ou de location de nouveaux matériels.

Échéancier pluriannuel des CP demandés en 2006

Projets informatiques

	(En millions d'euros)					
	AE	CP 2004	CP 2005	CP 2006	CP 2007	CP 2008
Légifrance	1,50 (*)				0,15	1,35
Site internet	0,43 (**)	0,03	0,01	0,23	0,17	

(*) AE nouvelles 2007

(**) reliquat d'AE antérieurs

Projets industriels (services techniques)

	(En millions d'euros)				
	2006	Proposition 2007		2008	
	AE	CP	AE	CP	CP
Projets engagés	3,338	0,778		2,560	
Nouveaux projets			4,320	2,320	2,000

En matière industrielle, la progression des dépenses en capital résulte pour plus de la moitié (2,56 M€) des prévisions de décaissements 2007 sur des projets lancés en 2006.

Les opérations qu'il est prévu d'engager en 2007 concernent en particulier des travaux de mise en conformité des installations et de sécurisation des approvisionnements (électricité, air comprimé ...).

ACTION n° 03 : Soutien technique, administratif et commercial

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	21 849 249	9 271 113	31 120 362
Crédits de paiement	21 849 249	12 411 113	34 260 362

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

	(En millions d'euros)	
	AE	CP
LFI 2006	8,09	8,09
Proposition 2007 :	8,02	8,02
dont :		
décisions antérieures	8,99	8,99
décisions nouvelles proposées dont		
économies	-1,19	-1,19
moyens nouveaux	0,22	0,22

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel) sont contenues en dépit d'une augmentation du recours à la location de matériel et des coûts de manutention et de stockage grâce à des économies afférentes à l'informatique de soutien et aux contrats d'entretien rattachables à l'action de diffusion.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	(En millions d'euros)	
	AE	CP
LFI 2006	2,61	4,61
Proposition 2007 :	1,25	4,39
dont :		
décisions antérieures	0,45	3,82
décisions nouvelles proposées dont		
économies		
moyens nouveaux	0,80	0,57

Les crédits d'investissement de cette action concernent :

- des projets informatiques en cours : SIRH (système informatique de ressources humaines) d'aide à la décision), GRC (gestion des relations clients), Comptabilité, SIAD (système informatique d'aide à la décision) ;
- des opérations de réaménagement des locaux (2,95 M€ en CP). Les nouveaux projets sont d'envergure beaucoup plus limitée (0,8 M€ en AE et 0,57 M€ en CP) pour la modernisation du monte-charge et le remplacement du système de détection incendie.

Échéancier pluriannuel des CP demandés en 2007

Projets informatiques

	(En millions d'euros)					
	AE	CP 2004	CP 2005	CP 2006	CP 2007	CP 2008
SIRH	0,89	0,20		0,35	0,34	
GRC	1,66 (*)	0,01	0,14	1,17	0,06	0,28
Comptabilité	1,44	0,11	0,21	0,79	0,33	
SIAD	0,33		0,18		0,15	

(*) dont 0,45 M€ d'AE nouvelles 2007

Projets immobiliers

En M€	(En millions d'euros)					
	2005	2006		Proposition 2007		2008
	AE	AE	CP	AE	CP	CP
Projets en cours	6,32	2,00	0,40		2,95	0,30
Nouveaux projets				0,80	0,57	0,23

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
6 190 971	7 135 471	173 550 012	142 016 704	174 473 362	10 905 000	137 836 704	5 678 092

PROGRAMME 622

ÉDITION PUBLIQUE ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE DE VILLEPIN, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	42
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	43
Présentation du programme et des actions	48
Objectifs et indicateurs de performance	52
Justification au premier euro	56

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Olivier CAZENAVE

Directeur de la Documentation française

Responsable du programme n° 622 : Édition publique et information administrative

La Documentation française confirmera sa position d'éditeur et diffuseur public de référence. Riche d'une expérience reconnue, elle a modernisé ses activités afin d'offrir aux citoyens une offre sans cesse diversifiée d'informations publiques sous toutes les formes, qu'il s'agisse des ressources documentaires, des périodiques, des publications pour son compte ou pour celui de nombreux autres organismes publics.

Elle a développé sa coopération avec la Direction des Journaux officiels afin de valoriser les atouts et compétences respectifs des deux directions.

Une attention accrue est portée aux moyens d'information par internet à travers son propre site et à travers les sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi qu'à une meilleure contribution aux formations des fonctionnaires et aux préparations aux concours publics.

Enfin à ces projets amorcés et qui vont connaître une amplification, il convient d'ajouter la réunion du traitement du renseignement administratif avec l'intégration des CIRA et un nouveau marché du 3939.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès des usagers à l'information administrative à coût optimal

- INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire du renseignement administratif disponible sur "service-public.fr"
- INDICATEUR 1.2 : Coût unitaire du renseignement administratif sur "Allô 3939"

■ OBJECTIF 2 : Améliorer l'information administrative du public diffusée par la Documentation française et les CIRA

- INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de visiteurs satisfaits du portail "service-public.fr" - Nombre de "visites satisfaites" sur le portail "service-public.fr"
- INDICATEUR 2.2 : Indicateur de qualité de service du renseignement administratif par téléphone

■ OBJECTIF 3 : Assurer la progression de la diffusion des publications édités par la Documentation française

- INDICATEUR 3.1 : Diffusion commerciale des publications éditées par la Documentation française
- INDICATEUR 3.2 : Suivi du résultat annuel d'exploitation

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions de fonds de concours
01	Edition, diffusion, documentation (nouveau)	31 039 200	1 200 000	32 239 200	
02	Renseignement administratif (nouveau)	12 241 000		12 241 000	
03	Soutien (nouveau)	3 734 800		3 734 800	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		47 015 000	1 200 000	48 215 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions de fonds de concours
01	Edition, diffusion, documentation (nouveau)	31 039 200	1 200 000	32 239 200	
02	Renseignement administratif (nouveau)	12 241 000		12 241 000	
03	Soutien (nouveau)	3 734 800		3 734 800	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		47 015 000	1 200 000	48 215 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET NATURE

ACTION n° 01 : Edition, diffusion, documentation (nouveau)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats					2 785 000	2 785 000
Services extérieurs					9 550 000	9 550 000
Autres services extérieurs					240 000	240 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents					14 939 200	14 939 200
Autres charges de gestion courante					2 825 000	2 825 000
Charges financières					550 000	550 000
Charges exceptionnelles					150 000	150 000
Totaux hors résultat d'exploitation et hors fonds de concours					31 039 200	31 039 200
Prévision de fonds de concours						

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations					1 200 000	1 200 000
Totaux hors variation du fonds de roulement					1 200 000	1 200 000
Prévision de fonds de concours						

ACTION n° 02 : Renseignement administratif (nouveau)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats					200 000	200 000
Services extérieurs					9 500 000	9 500 000
Autres services extérieurs					50 000	50 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents					2 491 000	2 491 000
Totaux hors résultat d'exploitation et hors fonds de concours					12 241 000	12 241 000
Prévision de fonds de concours						

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Totaux hors variation du fonds de roulement						
Prévision de fonds de concours						

ACTION n° 03 : Soutien (nouveau)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents					3 734 800	3 734 800
Totaux hors résultat d'exploitation et hors fonds de concours					3 734 800	3 734 800
Prévision de fonds de concours						

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Totaux hors variation du fonds de roulement						
Prévision de fonds de concours						

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Achats			2 985 000			2 985 000
Services extérieurs			19 050 000			19 050 000
Autres services extérieurs			290 000			290 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents			21 165 000			21 165 000
Autres charges de gestion courante			2 825 000			2 825 000
Charges financières			550 000			550 000
Charges exceptionnelles			150 000			150 000
Prévision de fonds de concours						
Totaux hors résultat d'exploitation			47 015 000			47 015 000
Totaux hors résultat d'exploitation y compris fonds de concours prévus			47 015 000			47 015 000

Pour le PLF 2007, les impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents sont compris dans les dépenses de personnel

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Acquisition d'immobilisations			1 200 000			1 200 000
Prévision de fonds de concours						
Totaux hors variation du fonds de roulement			1 200 000			1 200 000
Totaux hors variation du fonds de roulement y compris fonds de concours			1 200 000			1 200 000

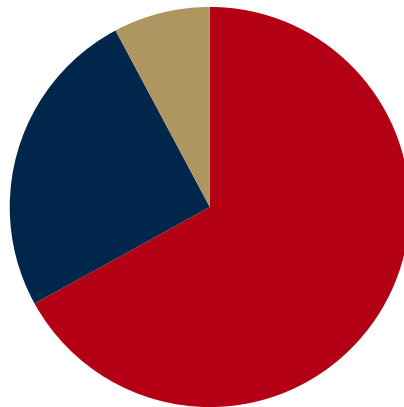
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Edition, diffusion, documentation (nouveau)	32 239 200	32 239 200
02	Renseignement administratif (nouveau)	12 241 000	12 241 000
03	Soutien (nouveau)	3 734 800	3 734 800
Totaux		48 215 000	48 215 000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (66,87%)
- Action n°02 (25,39%)



- Action n°03 (7,75%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Documentation française (DF), fondée en 1945, est, au sein des services du Premier Ministre, sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement, chargée de rassembler, en vue de la mettre à la disposition des administrations et du public, une documentation générale sur les principaux problèmes d'actualité intéressant la France et l'international.

Le décret du 6 février 1976 lui confie la tâche d'élaborer, éditer et diffuser des études et documents d'information générale et de vulgarisation.

La Documentation française réalise une coordination interministérielle dans le domaine de la documentation, et dans celui de l'édition et de la diffusion de publications d'information générale des administrations de services et établissements publics.

La Documentation française développe des systèmes de documentation et d'information informatisés et crée, dans ses domaines de compétence, des banques de données dont elle assure la gestion.

Les circulaires du Premier Ministre du 20 mars 1998 et du 24 mars 2005 relatives à l'activité éditoriale des administrations et établissements publics, celles du 31 janvier 1990 relative à l'information administrative du public par voie télématique, celles du 28 janvier et du 7 octobre 1999 relatives à la diffusion des rapports officiels sur internet, aux sites internet des services et établissements publics, les arrêtés des 6 novembre 2000 et 5 juillet 2002 créant les sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ont conforté la Documentation française dans son statut d'éditeur et de diffuseur institutionnel.

Le décret du 11 mai 2006 a rattaché le Secrétariat général des Centres interministériels de renseignement administratif (CIRA) à la Documentation française, confirmant son rôle interministériel en matière d'information administrative sur tous supports et moyens de communication.

La Direction de la Documentation française dénombrant, avec les CIRA, 415 agents est organisée en trois sous-directions (une sous-direction administrative, une sous-direction des ressources éditoriales et documentaires, une sous-direction des produits, des services et de la diffusion). Sont rattachés au Directeur, outre l'Agence comptable et le Secrétariat général des CIRA, un département de la communication et le renseignement téléphonique.

Avec 343 nouveaux titres en 2005 dont 231 publications pour tiers, et 96 périodiques, la DF occupe une place de premier ordre dans le secteur sciences humaines et sciences sociales de l'édition. Avec 30 millions de visites sur « service-public.fr » et 4 millions sur « vie-publique.fr », comme sur son propre site, elle se positionne aussi fortement sur internet.

Depuis un an, s'est développée une collaboration avec les Journaux officiels en matière d'impression et de diffusion.

Le programme 622 comprend 3 actions : reprennant dans leur intégralité les activités exercées par la Direction de la Documentation française et les Centres interministériels de renseignements administratifs au sein de l'action 05 « Information administrative » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » dans la LFI 2006.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Edition, diffusion, documentation
- ACTION n° 02 : Renseignement administratif
- ACTION n° 03 : Soutien

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Edition, diffusion, documentation

66,9 %



L'action retrace les différentes activités de la direction de la Documentation française en faveur :

- de la production du portail de l'administration française « service-public.fr », du portail citoyen « vie-publique.fr » et du site internet « ladocumentationfrancaise.fr » ;

- de la collecte et de la mise à disposition de ressources documentaires sur l'actualité politique, économique et sociale au centre de ressources France Europe Monde, ouvert au public quai Voltaire à Paris, dont le fonds a été augmenté en 2004 des collections de Sources d'Europe ;

- de l'édition et de la diffusion des publications des administrations, des organismes publics et organisations internationales, la Documentation française se situant parmi les 25 premiers éditeurs français par le nombre de titres d'ouvrages publiés (343 nouveautés éditées en 2005), dont une partie financée par ses recettes propres : en particulier 7 revues périodiques (Problèmes économiques, les Cahiers français, Problèmes politiques et sociaux, Regards sur l'actualité, Questions internationales, etc.) et 7 collections d'ouvrages ; plus de 2 millions d'exemplaires édités ont été vendus en 2005, dans plus de 130 pays, contribuant à la diffusion auprès d'un large public, auprès des entreprises, des collectivités et des bibliothèques ; ces ouvrages, rapports, monographies et travaux des administrations participent au rayonnement extérieur de la France ;

- de la distribution et du routage de publications administratives, revues et documents d'information des administrations et institutions publiques, depuis sa plateforme logistique d'Aubervilliers.

- de la formation en ligne et des préparations aux concours en ligne pour les fonctionnaires, à partir de ses ressources éditoriales et documentaires et de ses compétences en matière de diffusion sur le réseau internet.

La Documentation française assure également un rôle de coordination dans les domaines éditorial et documentaire ; elle assure le secrétariat du Comité des publications et anime le club des documentalistes de l'administration.

Le rôle éditorial de la Documentation française a été renforcé par une circulaire du Premier ministre en date du 24 mars 2005, qui recommande aux administrations de lui confier l'édition de leurs publications généralistes.

ACTION n° 02

Renseignement administratif

25,4 %



L'action retrace l'activité des Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA) en faveur du renseignement administratif par téléphone. Elle regroupe notamment l'activité du secrétariat général des CIRA et les centres implantés à Paris et en région.

Expérimenté il y a déjà 50 ans et développé depuis à travers 9 centres interministériels en région, le renseignement administratif par téléphone a pris une nouvelle ampleur avec la création fin 2003 puis l'extension du numéro unique « Allo 39-39 ». Créé à l'initiative du Président de la République comme un instrument pour réduire la fracture numérique, ce service s'appuie sur une plateforme (centre d'appel) qui garantit une réponse rapide aux usagers et les réoriente, en cas de nécessité, vers les services spécialisés soit des CIRA, soit des ministères partenaires.

Avec près de 1,5 millions d'appels traités en 2005, le service « Allo 39-39 » a rempli les objectifs qui lui étaient assignés ; il est engagé dans un processus d'amélioration du service rendu aux usagers à l'occasion d'une nouvelle mise en concurrence pour son centre d'appel.

ACTION n° 03 7,7 %
Soutien



Le périmètre de cette action de soutien est à ce stade limité aux dépenses de titre 2 de la sous-direction en charge de l'administration générale de la Documentation française. Ce périmètre devrait être élargi pour 2008 à partir des travaux de comptabilité analytique de la Documentation française.

Constituée des départements suivants : Ressources humaines, Marchés et Achats, Moyens généraux, Systèmes informatiques, Affaires financières, et d'une mission de contrôle de gestion et de contrôle interne, la sous-direction assure un rôle de secrétariat général au sein de la direction.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°1 : Faciliter l'accès des usagers à l'information administrative à coût optimal (du point de vue du contribuable)

La Direction de la Documentation française est l'opérateur du portail internet de l'administration française, « service-public.fr », et du service de renseignement téléphonique « Allo 39-39 », suite au rattachement des Centres interministériels de renseignement administratifs.

Le portail de l'administration française, « service-public.fr », a pour mission d'informer l'utilisateur et de l'orienter vers les services (accueil dans les organismes publics, services en ligne, services de renseignement tous supports, etc.) qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches. Il est structuré en fonction des sujets de préoccupation des usagers et non à partir de l'organisation administrative. « Service-public.fr » est utilisé soit comme point d'entrée sur le web public, soit comme carrefour pour passer d'un service ou d'un site à l'autre.

« Service-public.fr » est le service web commun à tous les usagers, avec son guide des droits et démarches :

- il donne une vision d'ensemble des procédures, à partir d'une approche pédagogique de la réglementation ;
- il contribue à la transparence de l'administration ;
- il permet aux usagers de mieux connaître et comprendre leurs droits et obligations et concourt ainsi à l'égalité devant la loi. « Service-public.fr » organise l'accès à un continuum de services généraux et spécifiques pour guider les usagers et s'adapter à leurs différents besoins. C'est pour mieux répondre à cette dernière utilisation des ressources des sites publics que « service-Public.fr » développe une page d'accueil et des interfaces spécifiques : ainsi, l'espace « Professionnels » pour les entreprises et les professions indépendantes ou le site « vie-publique.fr » qui contribue à la connaissance des institutions et des politiques publiques.

L'objectif ici retenu vise à permettre de suivre l'évolution de l'efficacité socio-économique du portail et les efforts de réduction ou de limitation des coûts de sa mise à disposition de l'utilisateur.

En conséquence, il a été choisi de retenir un indicateur de coût par consultation unitaire du site (indicateur n° 1) ; la valeur cible et la baisse du coût unitaire sont fondées sur la progression des visites (directes et indirectes) et la maîtrise proportionnelle des coûts.

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire du renseignement administratif disponible sur "service-public.fr"

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
Coût par consultation unitaire du site	€		0,115	0,055	0,103	0,100	0,09

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est renseigné à partir des données synthétiques aujourd'hui disponibles. Du fait d'un changement en cours du système de comptabilité analytique de la Documentation française, les données futures seront plus précises et plus complètes.

Sources des données : les données de calcul sont extraites des systèmes de comptabilité générale et analytique de la Documentation française.

Explications sur la construction de l'indicateur :

L'indicateur est obtenu à partir du ratio : coût complet annuel de « sService-public.fr » / nombre de consultations.

Le coût complet doit être entendu au sens de la comptabilité d'analyse des coûts, i.e. intégrant notamment les coûts de développement et de gestion du site (outils logiciels, par exemple), les coûts de consultation (liaisons spécialisées, hébergement), et, bien évidemment, les coûts de personnel imputables à la gestion et à la consultation du portail.

Le coût unitaire évalué pour 2005 est sensiblement et ponctuellement moins élevé que prévu, car, d'une part, les coûts externes ont diminué par rapport à 2004 en raison du report de plusieurs projets de développement et, d'autre part, les effectifs et contributions internes dédiés au site ont diminué temporairement, par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, le nombre de visites a augmenté un peu plus que prévu, accentuant la diminution du coût unitaire.

A titre indicatif, les prévisions 2007 ici utilisées pour le calcul de l'indicateur sont de 650 000 € de dépenses d'hébergement et de liaisons spécialisées, de 550 000 € pour les dépenses de développement, de 100 000 € de divers (dont promotion) et de 2 000 000 € de dépenses de personnel rattachables au portail, soit un total de 3 300 000 €.

Ces dépenses ont été rapportées aux prévisions de consultations : 34,4 millions en 2006 et 36,5 millions en 2007.

INDICATEUR 1.2 : Coût unitaire du renseignement administratif sur "Allô 3939"

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
coût unitaire d'un renseignement administratif délivré par téléphone	€	3,65	4,45	4,40	3,61	3,50	3,4

Cet indicateur (inchangé) mesure l'efficacité du service à travers l'unité d'œuvre la plus significative d'un service de renseignement administratif par téléphone. La justesse de l'indicateur dépend étroitement de la prise en compte des dépenses et recettes réellement imputables, hors amortissements, selon la méthode du « coût direct complet » (c. à d. sans clefs de répartition). La précision de l'indicateur se trouve conforté et fiabilisé en fonction des données de comptabilité analytique que les services supports peuvent fournir. Une meilleure connaissance de ces flux financiers réels reste à améliorer. L'indicateur est donc le produit d'une mesure fine (à la seconde) des volumes horaires productifs issus des statistiques de l'opérateur de téléphonie rapportés aux données financières, dont nous avons connaissance, à partir des données comptables, rattachées à l'exercice, liquidées et à réaliser, des différents ministères et services concernés.

Précisions méthodologiques :

Pour le calcul du coût d'un renseignement administratif délivré par téléphone, un compte de résultat annuel a été construit en prenant en compte toutes les charges et les produits se rattachant à la production de ce service pour l'utilisateur, y compris les contributions des plateformes Info Consommation et Info Emploi.

La valeur cible du coût unitaire est basée sur une prévision de croissance de 200 000 appels traités supplémentaires chaque année. Cette valeur, si elle est atteinte conformément aux prévisions, reflétera les efforts d'efficacité du service à travers une baisse du coût de revient de traitement d'un appel. A euro constant, l'effort est significatif, et repose sur la capacité du service à capter et maintenir un volume croissant d'utilisateurs sollicitant le 3939. Sa réalisation dépend en grande partie de la capacité à conserver une qualité du service offert mesurée par ailleurs à l'aide de l'indicateur n° 2.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer l'information administrative du public diffusée par la Documentation française et les CIRA (du point de vue de l'utilisateur)

Deux indicateurs sont associés à l'objectif :

Pourcentage de visiteurs satisfaits du portail « service-public.fr » et nombre de « visites satisfaites » :

L'indicateur de qualité du portail « service-public.fr » est relativement simple par rapport à l'ensemble des éléments qui concourent à la qualité globale du portail de l'administration sur internet.

En effet, la Documentation française a déjà porté ses efforts sur la qualité technique et la performance des sites en termes d'accessibilité, de rapidité d'affichage des pages et de faible nombre de pages d'erreur, mais aussi sur l'ergonomie, la fiabilité des informations, la rapidité de mise à jour, l'efficacité du moteur de recherche, etc. Cependant, plutôt qu'un indicateur composite fondé sur ces éléments de nature différente, il est proposé un indicateur plus simple à mesurer, fondé sur le nombre de visites (directes et indirectes) et le degré de satisfaction des usagers.

Le degré de satisfaction des usagers a été testé tous les 18 mois environ depuis 2001 par une société spécialisée, lors d'enquêtes d'opinion représentatives, dont les résultats sont publiés sur le site même. Il s'est établi à 96% entre 2002 et 2004 et à 97% en septembre 2005 (sur plus de 2000 questionnaires remplis en ligne par les usagers).

Le nombre de visites a progressé de 26,5 % en 2004 et de 12,4% en 2005.

L'indicateur « nombre total de visites satisfaites » est calculé selon les modalités suivantes :

Nombre annuel de visites X taux moyen de satisfaction des usagers

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de visiteurs satisfaits du portail "service-public.fr" - Nombre de "visites satisfaites" sur le portail "service-public.fr"

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs	%	96	96	97	96	96	97
Nombre total de visites sur le portail "Service-public.fr"	millions	26,4	29,1	29,7	34,4	36,5	41
Nombre total de visites "satisfaites" sur le portail "Service-public.fr"	millions	25,3	28	28,8	33	35	40

Précisions méthodologiques sur l'indicateur « nombre total de visites satisfaites » :

- indicateur de performance, il prend en compte la progression du nombre de visites mensuelles des internautes (depuis novembre 2000), qui peut par ailleurs être comparée à celle d'autres sites de l'administration ou de sites d'information.
- NB : La Documentation française publie aussi le nombre de pages vues (plus de 200 millions en 2005), pour chacune des rubriques du portail.
- c'est également un indicateur de qualité, à travers le coefficient de satisfaction des usagers mesuré globalement par l'enquête d'opinion.

INDICATEUR 2.2 : Indicateur de qualité de service du renseignement administratif par téléphone

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Taux de satisfaction des usagers	%			80	85	90	96

Commentaires sur l'indicateur :

L'indicateur proposé est une mesure de la qualité du service rendu à l'utilisateur. La mesure est effectuée au moyen d'une enquête de 1000 questions permettant de qualifier sur la forme (courtoisie, rapidité de traitement, compréhension de la question, pertinence de l'orientation) et sur le fond (pertinence de la réponse) le service rendu à l'utilisateur et à l'administration.

Commentaires sur les cibles de résultat :

Une première enquête auprès des usagers a été lancée à l'automne 2005.

L'étude est confiée à une société indépendante selon un cahier des charges qui stipule les variables de fond (pertinence du renseignement fourni) et de forme (qualité d'accueil et rapidité de fourniture du service à l'utilisateur)

Le premier résultat exploitable est ainsi proposé pour nourrir l'indicateur, réalisé, sous la forme d'un pourcentage qui agrège les résultats suivants :

- pourcentages d'accueils selon les normes de la profession des centres d'appels,
- pourcentages de réponses justes en premier niveau,
- pourcentages d'escalade pertinente vers les niveaux experts,
- pourcentages de réponses satisfaites au deuxième niveau expert.

Le résultat global conduit à un taux de 80 % de satisfaction. L'objectif triennal est d'atteindre les 96 %.

OBJECTIF n°3 : Assurer la progression de la diffusion des publications édités par la Documentation française (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur)

Deux indicateurs sont associés à l'objectif :

Le premier indicateur porte sur le nombre total d'exemplaires d'ouvrages et de périodiques (édités par la Documentation française) vendus en une année civile, rapporté au nombre de nouveautés éditées cette même année ; ce dénominateur permettant de contourner le biais, classique dans l'édition, d'un gonflement des ventes par le seul moyen de l'augmentation du nombre de titres.

Le deuxième indicateur retrace le résultat d'exploitation industrielle et commerciale selon les orientations découlant du plan de consolidation (les valeurs 2007/2008 sont arrêtées en projection à périmètre constant).

INDICATEUR 3.1 : Diffusion commerciale des publications éditées par la Documentation française

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
Cumul annuel du nombre d'exemplaires des titres diffusés vendus (ouvrages et périodiques) / Nombre de titres nouveaux disponibles à la vente	base 100=valeur 2004	100	103	110	105	106	108

L'indicateur est calculé selon les modalités suivantes :

Total des exemplaires d'ouvrages et périodiques diffusés à titre payant sur l'année n

Nombre total des nouveaux titres d'ouvrages et périodiques édités par la DDF cette même année n

La valeur brute du ratio calculée pour l'année 2004 (soit un total de 2040) constitue la base 100.

Il s'agit donc d'une valeur dont la signification est purement arithmétique, car elle ne traduit aucune grandeur réelle, et qui doit être analysée au regard exclusif de ses variations pluriannuelles.

Précisions méthodologiques :

Sources des données : les données sont issues des statistiques de vente et diffusion extraites du progiciel commercial DF (Harmonie).

Explications sur la construction de l'indicateur :

- Les exemplaires diffusés comprennent les ouvrages édités par la Documentation en compte propre comme pour le compte d'autres administrations.
- Seuls les exemplaires vendus sont pris en compte.
- L'indicateur a une double signification :

a) Il permet de juger en valeur relative (année après année) la pertinence de la politique de diffusion commerciale de la DDF en échappant au biais de la recherche d'un effet volume par l'augmentation délibérée du nombre de nouveautés. En outre, à nombre de nouveautés constant, il retrace la performance commerciale de la Direction.

b) Il autorise une vision objective de la pertinence de la politique commerciale de la DDF au regard de sa mission de service public de diffusion de l'information administrative : il intègre en effet dans ses déterminants la qualité des choix de nouveaux titres (dont la croissance du nombre n'est plus synonyme de qualité des contenus) pour les publications dont la direction fait le choix éditorial. Il permet d'évaluer la politique de diffusion, qui doit viser, à offre éditoriale et coûts constants, à augmenter les ventes, à la fois pour assurer l'équilibre de cette activité commerciale et pour toucher un plus vaste public. La qualité de la diffusion s'applique aussi aux publications éditées par la Documentation française pour le compte des institutions nationales, des ministères et établissements publics.

Ainsi, selon l'évolution d'une année sur l'autre de la valeur de l'indicateur, on peut en déduire que :

- si la valeur baisse, soit la diffusion commerciale de la DDF est moins performante, soit le nombre de nouveautés a augmenté plus vite que la diffusion moyenne ;
- si la valeur est stable, que la performance commerciale et/ou la qualité des contenus et/ou la politique éditoriale de la DDF ont été adaptées de façon cohérente aux variations de l'offre inscrite au catalogue ;
- si la valeur augmente, la DDF a amélioré sa performance commerciale et/ou l'attractivité de son catalogue.

Le résultat 2005 (indice > 110) apparaît non significatif, car la diminution sensible du nombre de nouveautés éditées en 2005 (dénominateur de l'indice), combinée à un maintien du nombre d'exemplaires diffusés, ne permet pas de rendre compte utilement de la performance réalisée en 2005, dont la progression a été obtenue principalement avec 2 nouveautés seulement sur un total de 323 nouveautés.

Dans un contexte peu favorable à l'édition et à la diffusion des publications administratives, concurrencées par l'usage des informations disponibles gratuitement sur internet, la Documentation française prévoit une progression modeste de l'indice au cours des années 2007 à 2009 par rapport à la base 100 mesurée en 2004.

INDICATEUR 3.2 : Suivi du résultat annuel d'exploitation

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
K€	288	340	314	220	350	450

L'indicateur relatif au résultat annuel d'exploitation du compte de commerce a été mis en place en 2003, lors de la mise en œuvre du plan de consolidation de la Documentation française (DF). Il est désormais calculé dans le cadre du nouveau budget annexe et vise à apprécier le processus de rétablissement financier de des activités industrielles et commerciales de la DF (ventes de publications administratives, prestations de services d'édition, de diffusion et de routage, etc.). Il pourra naturellement continuer à faire l'objet d'un suivi dans le cadre de la comptabilité du nouveau budget annexe.

Il est mesuré par différence entre le chiffre d'affaires total de l'année (net d'annulations sur exercices antérieurs) et les dépenses réelles de l'exercice, propres à la Documentation française (incluant les charges à payer reportées et avoirs sur recettes constitués en faveur des administrations commanditaires).

Par rapport aux résultats de trésorerie, publiés séparément par l'agent comptable, qui intègrent des éléments relatifs à l'année précédente (à la fois en recettes et dépenses), le résultat d'exploitation traduit mieux la performance économique réelle de l'année écoulée et son amélioration au fil des années.

La prévision pour 2007 (350 K€) est en deçà du montant prévu dans le plan initial (949 K€), en raison du changement de contexte économique de l'édition et de la diffusion des publications administratives, mais la cible pour 2008 permet de s'en rapprocher.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total
01 Edition, diffusion, documentation	14 939 200	17 300 000	32 239 200	14 939 200	17 300 000	32 239 200
02 Renseignement administratif	2 491 000	9 750 000	12 241 000	2 491 000	9 750 000	12 241 000
03 Soutien	3 734 800	0	3 734 800	3 734 800	0	3 734 800
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement	21 165 000	27 050 000	48 215 000	21 165 000	27 050 000	48 215 000

DÉPENSES DE PERSONNEL

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
Catégorie A+			4		595 000
Catégorie A			111		8 200 000
Catégorie B			55		2 725 000
Catégorie C			117		4 581 500
Contractuels			128		5 063 500
Totaux			415		21 165 000

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Les structures qui composent le programme « Edition publique et information administrative » étaient rattachées en 2006 au programme « Coordination du travail gouvernemental » et au compte de commerce n° 902-32, elles bénéficiaient des crédits suivants :

dépenses de personnel : 21,1 M€
dépenses de fonctionnement : 23,3 M€
dépenses d'investissement : 1,06 M€

Le plafond d'emplois 2006 reconstitué s'élevait à 424 ETPT dont 4 A+, 112 A, 55 B, 118 C et 135 contractuels.

En 2007 le plafond d'emplois du programme « Edition publique et information administrative » est de 415 ETPT dont 4 de catégorie A+, 111 de catégorie A, 55 de catégorie B, 117 de catégorie C et 128 contractuels.

Le coût moyen indiciaire et indemnitaire (y compris charges sociales mais hors CAS pensions et hors prestations sociales) est réparti comme suit par catégorie d'emplois :

Catégories d'emplois	Coût moyen indiciaire et indemnitaire
A +	108 175 €
A	57 698 €
B	37 800 €
C	29 183 €
Contractuels	44 351 €

Les personnels de catégorie A sont constitués à 88 % par des chargés d'études documentaires.

Les personnels de catégorie C présentent une part significative d'ouvriers professionnels et maîtres ouvriers.

HYPOTHESES DE SORTIES

Les demandes de crédits ont été formulés sur la base d'effectifs réels 2006 et de la prévision de non-remplacement d'agents, dont 8 suppressions en cours d'année 2006.

En 2007, le programme « Edition publique et information administrative » supprime 9 ETPT dont 6 au titre de la Direction de la documentation française et 3 au titre des CIRA, ce qui représente une économie de 580 000 €.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 2 %, ce qui représente une progression de la masse salariale de 400 000 € en 2007.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007, puis de 54,2494 € le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006 ce qui représente un montant total de 120 000 €.

En outre l'attribution uniforme d'un point au 1^{er} novembre 2006 représente 22 500 €.

Le montant de la contribution employeur au CAS pensions est de 3 275 000 € dont 3 255 000 € au titre des personnels civils (taux de 50,74 %) et 20 000 € au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,31 %).

Les crédits relatifs aux dépenses de personnel en 2007 s'élèvent en AE et en CP à **21.165.000 euros**.

Les dépenses de personnel en 2007 par action se répartissent de la façon suivante :

	Action n° 01 : édition, diffusion, documentation	Action n°02 : renseignement administratif	Action n°03 : soutien
Rémunérations d'activité	10 636 710	1 773 592	2 659 178
Cotisations et contributions sociales	4 197 915	699 971	1 049 479
Prestations sociales et allocations diverses	104 574	17 437	26 144

Édition publique et information administrative

Programme n° 622 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Edition, diffusion, documentation (nouveau)	286
02	Renseignement administratif (nouveau)	49
03	Soutien (nouveau)	80
Total		415

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Edition, diffusion, documentation

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	14 939 200	17 300 000	32 239 200
Crédits de paiement	14 939 200	17 300 000	32 239 200

VENTILATION DES EFFECTIFS

VENTILATION DES EFFECTIFS DE L'ACTION 01

CATEGORIE D'EMPLOIS	DEMANDE POUR 2007
CATEGORIE A+	2
CATEGORIE A	88
CATEGORIE B	37
CATEGORIE C	77
CONTRACTUELS	82
TOTAL	286

Il est demandé 286 ETPT pour l'action n°01 « édition, diffusion, documentation ». Ils représentent les effectifs de la sous direction « Produits, services et diffusion », de la sous direction « Ressources éditoriales et documentaires » du département de la communication et de l'agence comptable, pour les opérations relevant de l'activité industrielle et commerciale.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les achats et les services extérieurs s'élèvent pour 2007 à 12 575 000 euros.

Les achats d'ouvrages pour revente en librairie, de papier d'impression et de reprographie, d'emballages pour les expéditions, les petites fournitures diverses ainsi que les abonnements destinés aux centres documentaires représentent 2 785 000 euros.

Les travaux d'impression, les frais de rédaction, d'affranchissement, de routage ainsi que l'entretien des bâtiments, la restauration et la formation des agents représentent 7 790 000 euros.

Les maintenances corrective et évolutive des systèmes informatiques ainsi que les développements des sites Internet représentent 2 000 000 euros.

■ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante pour 2007 s'élèvent à 2 825 000 euros.
Elles représentent pour l'essentiel les prévisions de dépenses sur les avoirs des administrations.

■ CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières pour 2007 s'élèvent à 550 000 euros.
Les reversements de TVA sur les opérations industrielles et commerciales représentent 300 000 euros.

■ CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles pour 2007 s'élèvent à 150 000 euros.
Elles représentent la prévision de dépenses accidentelles pouvant survenir en 2007.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La vétusté des bâtiments du site d'Aubervilliers et leur nécessaire mise à niveau constitue une part très importante des dépenses prévues en 2007. Les crédits nécessaires sont estimés à 1 200 000 euros.

1) Mise en sécurité des bâtiments du site d'Aubervilliers

L'ensemble des bâtiments du site d'Aubervilliers est vétuste et nécessite que des travaux de mise aux normes soient réalisés rapidement, notamment les installations électriques et le système de détection incendie. Une première tranche, concernant trois magasins de stockage, a été réalisée en 2003/2004. Il n'a pas été possible d'exécuter une deuxième tranche en 2005, compte tenu des contraintes budgétaires et des travaux à réaliser en urgence (mutualisation des activités de diffusion de la DF avec les JO et arrivée d'une vingtaine de personnel des JO à la DF). Cette deuxième tranche programmée pour 2007 est évaluée à 500 000 euros.

2) Menuiseries extérieures

Les menuiseries extérieures des anciens bâtiments sont très abîmées, ce qui entraîne d'importantes déperditions de chaleur et de fréquents bris de vitres. Elles doivent être traitées en réhabilitation. Une étude réalisée en 2002 a chiffré cette réhabilitation à 360 000 euros. Un budget de 400 000 euros est nécessaire à la réalisation de ce chantier (travaux et assistance à maîtrise d'ouvrage).

3) Réaffectation de l'espace libéré (bâtiment Gutenberg) par la fermeture des ateliers d'impression

Les ateliers d'impression occupaient l'intégralité du bâtiment Gutenberg. La libération de cet espace permet l'installation définitive du service des archives et la création d'un espace de stockage permettant d'installer sur palettières les nouvelles publications et ouvrages en diffusion, d'une part, et la création d'un espace bureaux paysagés, d'autre part. Les travaux liés à cette réaffectation, concerneront le cloisonnement, les sols, les plafonds, les installations électriques (courant fort et courant faible), la création de blocs sanitaires. Ils sont estimés à 200 000 euros et l'achat de matériel de stockage à 100 000 euros.

ACTION n° 02 : Renseignement administratif

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	2 491 000	9 750 000	12 241 000
Crédits de paiement	2 491 000	9 750 000	12 241 000

VENTILATION DES EFFECTIFS

VENTILATION DES EFFECTIF DE L'ACTION 2

CATEGORIE D'EMPLOIS	DEMANDE POUR 2007 (ETPT)
CATEGORIE A	14
CATEGORIE B	7
CATEGORIE C	16
CONTRACTUELS	12
TOTAL	49

La ventilation des effectifs pour 2007 de l'action 2 « renseignement administratif » correspond aux 49 agents du Secrétariat général des CIRA, rattaché depuis le 11 mai 2006 à la Direction de la Documentation française, et des neuf centres régionaux de Paris, Rennes, Lille, Metz, Limoges, Lyon, Bordeaux, Toulouse et Marseille.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les achats et les services extérieurs de l'action 2 pour 2007, d'un montant de 9 750 000 euros en AE et CP, représentent les dépenses liées à l'activité de ASP3939 pour 8 800 000 euros et le fonctionnement des CIRA de Paris et de province pour 950 000 euros.

ACTION n° 03 : Soutien

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	3 734 800	0	3 734 800
Crédits de paiement	3 734 800	0	3 734 800

VENTILATION DES EFFECTIFS

VENTILATION DES EFFECTIFS DE L'ACTION 3

CATEGORIE D'EMPLOIS	DEMANDE POUR 2007 (ETPT)
CATEGORIE A+	2
CATEGORIE A	9
CATEGORIE B	11
CATEGORIE C	24
CONTRACTUELS	34
TOTAL	80

Les ETPT demandés pour 2007 pour l'action 3 « Soutien » représente les effectifs de la direction et de la sous direction de l'administration.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0		48 215 000		0	48 215 000	0

La direction de la Documentation française étant jusqu'en 2006 rattachée au programme 129 « coordination du travail gouvernemental » au sein de la mission « Direction de l'action du gouvernement », l'échéancier ne peut être complété intégralement cette année. A ce stade, les engagements antérieurs de la Documentation française sont retracés dans l'échéancier du programme 129.